

5532197

Allard e. Olivier

Le Bain matinal.

envoi Gouvernement

Bruxelles, le 1 août 1923.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre 2454 du 17 mai écoulé,
Administration des Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques Publiques,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que la résolution de la
Section de l'Art Moderne de la Commission directrice a été
défavorable à l'acceptation du tableau Le Bain Matinal de
M. Allard l'Olivier.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

Le Bain Matinal

par Allard l'Olivier .

Cette oeuvre qui nous est soumise par le Ministère est une toile
décorative plutôt qu'un tableau de chevalet. Elle a des qualités sérieuses .
Nous pensons que la Commission les jugera pourtant insuffisantes pour
admettre l'oeuvre dans nos galeries.

Alfred Vassaux

Alfred Vassaux
Paul Sambolle

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques

DIRECTION

3^e Section

N^o 2454.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 17 mai 1923

16, Boulevard de Waterloo

Beaux Arts Mod.

5582/97

Monsieur le Conservateur en chef,

Il sera déposé au Secrétariat du Musée,
par les soins de mon Administration, un tableau
de M. Allard L'Olivier, intitulé "Le Bain Matinal"
récemment acquis par mon Département.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur en
chef, de soumettre cette oeuvre à la Commission Di-
rectrice, en vue de son admission éventuelle dans
les collections des Musées.

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

Daschelet

1923. ... Mod. 136 — A. Gillier.

à Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal des
Beaux-Arts de Belgique.